

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 27 Juin 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 21 Juin 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, ,

Excusés : BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOUA Yasmina, CLAVEL Eric, ESCURAT Elisabeth, GAUTHERON François, GUYOT Justine (pouvoir à Monnette JM.), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LEROY Anne, MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), RENARD Cyril, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale, THEVENET Pascal (pouvoir à Schwarz F.), VENUAT Éric,

Secrétaire de séance : GRZESKOWIAK Ingrid **En exercice :** 44. **Présents :** 25. **Votants :** 31

6. Affaires générales : Fonds de concours exceptionnel au fonctionnement de la piscine municipale de Decize

La piscine municipale de Decize est, malgré leur caractère municipal, un équipement de centralité au service de tout le territoire communautaire.

Équipement fondamental pour l'apprentissage de la natation, pour l'entretien de la santé à tous les âges et pour le rayonnement sportif du territoire, elle ne valorise pas dans son bilan financier ces externalités positives et nécessite le soutien de sa ville.

La hausse du coût du gaz sur les offres de marché auxquelles les collectivités (qui n'ont plus le droit au tarif réglementé) sont tenues de souscrire, pour des montants de plusieurs dizaines de milliers d'euros, bouleverse l'équilibre financier existant pour cet établissement.

Aussi et en considération du service public rendu au-delà du seul territoire municipal, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre des dispositions de l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales, d'apporter un fond de concours au financement du fonctionnement de la piscine de Decize, pour un montant de 60 000 €.

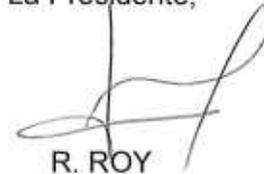
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 27 Juin 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 29/06/2023
Et de la publication le 29/06/2023

La Présidente

La Présidente,



R. ROY